



ISERE

38360 NOYAREY

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 038-213802812-20251124-DELIB2025_053_2-DE

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-053

L'an 2025, le 24 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENT AYANT

DONNE POUVOIR : Kévin PORTIER pouvoir à Gérard FEY.

ABSENTS : Sandrine CURTET, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/10/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-053 : Prestation de service "jeunesse" avec la CAF de l'Isère - Territoire GAM Nord-Ouest

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de l'Isère pour la période 2022-2025,

VU le projet de renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030,

CONSIDERANT que la CAF de l'Isère propose un financement au titre de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes), destiné à soutenir les politiques publiques locales en faveur de la jeunesse,

CONSIDERANT que la PS Jeunes poursuit les objectifs suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes ;
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat ;
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.

CONSIDERANT que cette démarche doit s'inscrire à l'échelle du territoire CTG GAM Nord-Ouest,

PRECISE que le dossier présenté collectivement par les communes de Fontaine, Noyarey, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins a reçu un avis favorable de la commission d'action sociale de la CAF de l'Isère pour l'année 2025 ainsi que pour la période 2026-2030,

INDIQUE que le montant maximal attribué est de 13 307 € par an, sous réserve d'atteinte des objectifs définis dans le projet annuel ;

Il a été convenu entre les communes partenaires et la CAF que la commune de Fontaine assurerait la gestion administrative du dispositif : signature de la convention, rédaction du projet, transmission des bilans annuels. En contrepartie, Fontaine reversera aux communes leur part de subvention selon la population légale 2022 (INSEE), conformément à la convention jointe à la présente délibération.

PRECISE que le versement de cette subvention aux communes partenaires se fera au prorata de leur population légale issue du dernier recensement Insee ;

PROPOSE au Conseil municipal d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention en annexe relative au versement de la subvention PS Jeunes aux communes du territoire GAM Nord-Ouest ainsi que tout document y afférent ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention en annexe relative au versement de la subvention PS Jeunes aux communes du territoire GAM Nord-Ouest ainsi que tout document y afférent.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Affiché le : 27/11/2025
Reçu en préfecture le : 26/11/2025
Exécutoire le : 27/11/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 27/11/2025

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

